



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/18-789-1096 du 17/09/2018

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
ACADEMIQUES PERDIR, IEN**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames, Messieurs les personnels de direction, Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale

Dossier suivi par : Mme RICARD - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition de la commission consultative paritaire académique concernant le corps des :
 - personnels de direction
 - inspecteurs de l'éducation nationale
- portant désignation des représentants des personnels.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

VU les articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires,

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission paritaire académique des personnels de direction, publié au bulletin académique n° 655 du 5 janvier 2015

SUR proposition du secrétariat académique SNPDEN-UNSA en date du 04 septembre 2018.

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2018 09-perdirpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1


A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des :

PERSONNELS DE DIRECTION	
Titulaires	Suppléants
Hors classe - M. DUCLOSSON Pierre - Mme ALCANIZ Gisèle	- M. GALLO Eric - Mme MORIEUX Marie-France
Première classe - Mme LEVEQUE Claudine - M. LENORMAND Cyril	- Mme JOUBERT Sylvie - Mme LAGADEC Isabelle
Deuxième classe - Mme FIANDINO Frédérique - M. BONNET Stéphane	- Mme DAHL Clémentine - M. DONATI Didier

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 05 septembre 2018



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9

VU l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale

CONSIDÉRANT la démission de Mme NACER Fatima au 06/09/2018

CONSIDÉRANT la proposition du secrétaire académique du SNPI-FSU en date du 09/09/2018

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2018 09-ienpers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des :

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
Titulaires	Suppléants
<p>Hors classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme AUGER Marie-Christine - M. GRENET Jean-Jack 	<ul style="list-style-type: none"> - M. GANDOIS Patrick - M. HOFFALT Olivier
<p>Classe normale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme LEGAIGNOUX Nathalie - Mme PAPON Dominique 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme TALBOT Marie-Christine - Mme TARDIVEL Marie-Line

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 10 septembre 2018


Bernard BEIGNIER